

Compte-rendu de la réunion du Conseil des Sages

Lundi 27 mai 2019

Cette réunion a eu la particularité de se poursuivre

le 18 juin 2019

Le 27 mai 2019,

MEMBRES PRESENTS : VIVIEN Josette,
DERVAL Monique, FREMONDIERE Brigitte,
BUREAU-COUANON Joelle, ZWINGELSTEIN Christiane,
ALLAIRE Georges, BERNIER, Marc ,
CADY Bernard, SAUVAGE Jean-Michel.

MEMBRES EXCUSES : FAVROT Annick, YVARS Marc, LABAISSE Jean-Pierre,
GRELLIER Jean-Louis.

MEMBRE ABSENT : BONNIN Eliane,

Le 18/ juin 2019,

MEMBRES PRESENTS : VIVIEN Josette,
DERVAL Monique, FREMONDIERE Brigitte,
BUREAU-COUANON Joelle, BERNIER Marc ,
CADY Bernard, GRELLIER Jean-Louis,
LABAISSE Jean-Pierre, SAUVAGE Jean-Michel.

MEMBRES EXCUSES : FAVROT Annick, ZWINGELSTEIN Christiane, Georges
ALLAIRE

MEMBRES ABSENTS : YVARS Marc, BONNIN Eliane (Démissionnaire)

Présence de Monsieur le Maire (en cours de séance le 27 mai) .

Madame BELLANGER Marcelle

Madame CULCASI était excusée le 27 mai.

1- **Ouverture de la réunion** par Bernard CADY à 14h30.

Accueil

Informations concernant les membres excusés.

2- Quelle position prendre tenu de l'**absentéisme** constaté ? cf règlement sur l'absentéisme.

Marcelle Bellanger et Bernard Cady prennent rendez-vous avec les personnes concernées le mardi 10 juin 2019.

Résultat : Monsieur Jean-Pierre LABAISSE a eu des problèmes de santé, mais ça va mieux maintenant, et il souhaite continuer.

Madame Eliane BONNIN , ayant des problèmes de santé importants, ne peut pas continuer, et donne sa démission du Conseil des sages. Elle sera remplacée par Madame Annie GOURDIN, habitant 9 avenue de la Gare à Chalonnès.

3- Examen du règlement intérieur Point sur le **règlement intérieur** :

Un nouveau modèle de règlement intérieur a été fait et des modifications sont à envisager pour une meilleure cohérence.

Marcelle Bellanger nous rappelle que s'applique le Code Général des Collectivités territoriales.

Des modifications sont à apporter : le renouvellement du Conseil des Sages, les termes employés, l'insertion des suppléants.

Le Conseil des Sages sera dissous à la fin du mandat de l'équipe municipale actuelle.

La nouvelle mouture du règlement intérieur sera présentée lors du Conseil Municipal du mardi 25 juin 2019.

Ce sera au nouveau Conseil Municipal de décider la mise en place d'un Conseil des Sages, en reconduisant les membres actuels ou non.

4- **Compte rendu de la visite à l'Assemblée Nationale** le 12 avril 2019,

« La mairie a proposé au conseil des Sages de visiter l'Assemblée Nationale avec le Conseil des Enfants, sur invitation de Mme Stella Dupont. Nous étions 5 membres du conseil des sages. Yohann Latté, responsable jeunesse, encadre le conseil des enfants ainsi qu'un animateur du spot avec des enfants des Goulidons. Monsieur le Maire, Marcelle Bellanger et Danielle Culcasi nous accompagnent.

Nous sommes partis en car de Chalennes à 5h15 pour une arrivée à 11h. Pour entrer, chaque personne est contrôlée : l'agent de sécurité a le nom de chaque personne et filtre chacun à l'entrée : carte d'identité et passage sous des portiques.

Nous entrons dans un grand hall où il y a une fresque relatant les grandes dates de l'histoire de la France dans une série de tableaux modernes. Un guide nous explique l'histoire et la fonction de cette institution parlementaire et nous parle de la déclaration des Droits de l'Homme. Nous visionnons un film documentaire qui précise le fonctionnement des institutions : Comment sont votés les lois, les amendements, les textes de lois, les allers et retours Sénat, Assemblée Nationale...

Puis nous allons dans la salle des conférences, la salle des pas perdus, la cour d'arrivée des ministres, les salles avec les bas-reliefs et des superbes plafonds, la cour d'honneur, l'hémicycle où siègent les 577 députés (siège de Stella Dupont le 527ème) et enfin la bibliothèque

L'après-midi, les enfants vont à la maison de l'Europe. Après un pic nic près de la Seine, nous allons aux bateaux mouche : vue des monuments parisiens, les nombreux ponts, le zouave du pont de l'Alma, la tour Eiffel, notre Dame...puis on se réchauffe dans un café parisien.

Retour vers 18h, repas en cours de route et 23H à Chalennes. Bonne ambiance ; Josette est reconnaissante de l'aide qu'on lui a apportée pendant cette journée et remercie monsieur le Maire, Marcelle et Danielle, Annick, Brigitte, Christiane et Joëlle. Nous gardons un bon souvenir de cette riche journée. Et l'année prochaine le Sénat ? »

5- **Compte rendu des travaux de groupe**

- **Le groupe sécurité/sécurité routière** exposé par Brigitte.

Un café citoyen/sécurité aura lieu. Il aura lieu

le 21 novembre 2019, le soir.

Pour la diffusion des infos, contacter l' élu référent Patrick Seiller et préciser la demande (nombre de flyers, affiches, panneaux).

Si conférence sur la prévention routière, possibilité d'un pot (budgétisé par le conseil des Sages).

Presse à contacter le jour de l'évènement.

Proposition d'une liste de priorités établie par le conseil des sages (bancs, barrière pizzéria, passage à protéger, éclairage café Bondu). Il y a eu une réorganisation des services techniques avec la com com, Chalennes est mutualisé avec Chaudefonds. La ville de Chalennes passe commande et le syndicat Maine et Loire éclairage public décide des travaux. C'est parfois long.

L'éclairage public ferme à 23h. Demande de régler l'éclairage en fonction des évènements dans la ville (fêtes). C'est techniquement impossible.

- 9 mars 2019 : Convention avec la Sécurité routière :
Votre logo



Convention de partenariat

Entre

et :

**Le Comité Départemental
de la Prévention Routière de Maine et Loire**
6 boulevard Olivier COUFFON
49100 ANGERS

Représenté par Mr Hervé VIDOTTO,
Directeur départemental

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1, Objet : la présente convention a pour objet de définir les conditions de coopération entre les deux organismes pour mener des actions de sensibilisation au comportement de l'utilisateur de la route organisées par le **Conseil des Sages de Chalennes** au profit d'un **public senior**.

ARTICLE 2, Nature des services :

L'organisateur fera appel au titre de la mise en œuvre de ces actions au Comité Départemental de la Prévention routière de Maine et Loire pour la prise en charge des actions suivantes :

- **remise à niveau des connaissances usagers de la route,**
- **test code de la route.**

ARTICLE 3, Volume des services :

Les interventions prévues au titre de la convention avec présence d'intervenants de la Prévention Routière sont fixées comme suit :

- **courant 4^{ème} trim 2019** (date à définir), **en soirée (20 h -22 h 30)**, à **Chalennes**.
- réalisées sur programmation validée par les deux parties en fonction du souhait du demandeur.

ARTICLE 4, Frais :

L'organisateur s'engage à verser, au Comité Départemental de Maine et Loire, un don d'un montant de **100 €** couvrant les frais de déplacement kilométriques (100 km x 0.40€= **40€**), les frais de fonctionnement du comité (**30 €**) et les frais d'amortissement du matériel (**30 €**).
Le versement sera effectué à l'issue des prestations sur présentation d'une note de débit établie par le Comité Départemental.

ARTICLE 5, Durée :

La convention prend fin à l'issue de l'intervention ou du nombre d'interventions prévues.

**Comité Départemental
Prévention Routière
de Maine et Loire**

votre intitulé

Monsieur VIDOTTO

- 13 mai 2019 :

Rappel : différents plans de quartiers ont été distribués afin de répertorier les éléments de sécurité à signaler.

- 1) La gare,
- 2) La bourgonnière,
- 3) La guinière,
- 4) Le centre,
- 5) L'île,
- 6) Les courtils,

2) Concernant la Bourgonnière : Jean-Louis GRELLIER nous avait fait part du travail d'un groupe de réflexion sur ce secteur et du compte rendu de leur travail.
Jean-Louis a donc été convié à notre réunion afin de nous faire part de ce compte rendu et des travaux analysés et réalisés pour l'amélioration de ce quartier, en matière de sécurité.

Le ralentissement des voitures était le sujet préoccupant pour la 1ère partie de l'axe et a été mis à l'étude en 2008, Depuis des chicanes ont été installées (sur une partie de la route avant la Rue des Brancardiers). Choix qui n'a pas fait l'unanimité de tous. La question du ralentissement des voitures se posent à nouveau, car ce quartier accueille un nouveau lotissement LA BARRETIERE et, une nouvelle réflexion est donc à envisager :

- a- près de la Route de La Barretière, et
- b- au croisement des rues de la croix de la bourgonnière et la la rue des montaignus.

Les études et échanges avec la mairie prouvent que les chicanes sont 2 fois moins chères qu'un plateau piétonnier, des ralentisseurs ou des coussins « Berlinois ». Des travaux ont déjà été budgétés pour ce quartier et amputés pour des travaux obligatoires non prévus ; il faudra donc revoir l'enveloppe et aller au moins cher.

Pour ce projet et respecter l'enveloppe financière il pourrait être proposé :

- l'installation de chicanes pour le point a (route de la Barretière) et,
- la création de coussins »Berloinois » pour le point b,

Jean-Louis GRELLIER, qui nous a exposé les faits, propose d'organiser une réunion sur place avec certains membres du 1er groupe de réflexion, quelques membres du Conseil des Sages et certains élus (Jérôme CARRE et Patrick SELLIER).

Jean-Louis développera ce dossier lors de notre prochaine réunion du 27 mai 2019.

4) Concernant le Centre : sujet évoqué précédemment par Monique DERVAL ; les irrégularités dans l'éclairage public,

5) L'île : Le sujet de l'éclairage de la sortie du Pont vers St Georges sur Loire, reste préoccupant, dangereux et non traité, Cette partie de route fait partie intégrante de Chalonnnes sur loire et doit être aménagée pour la sécurité de tous, Sujet à relancer.

6) Les courtils : Georges ALLAIRE nous précise avoir constaté l'absence de passage protégé près de l'arrêt de bus : Avenue de la Couperie (à formaliser sur un plan pour suite à donner).

Concernant la sécurité routière et la projet de Café Citoyen sur la révision du code de la route avec l'aide de la Prévention Routière, nous allons proposer à Mr VIDOTTO de la Prévention Routière 2 dates en Novembre 2019.

- le jeudi 14 Novembre 2019, ou

- **le jeudi 21 Novembre 2019 en soirée**

En effet, lors de cette soirée, une mise en situation pour passer le code de la route, nous permettra d'évaluer nos connaissances et de savoir si nous pouvons « sauvegarder notre permis ».

Lorsque la date sera validée, il faudra travailler sur la communication de cet événement:

- prévoir des flyers : format, texte, présentation, date réponse ...

(à réaliser si possible en partenariat avec Mme CLEMENT du CCAS et Elise CANNESON de la mairie).

- la distribution des flyers (sélectionner les organismes et les endroits),

- faire paraître des articles dans la presse (journal de la commune, le p'tit vert, etc.)

- prévoir le passage sur le panneau lumineux.

- Le groupe Fracture numérique / Informations

29 mars 2019

Nous avons profité de la présence de Monsieur SCHMITTER pour faire le point sur l'évolution des infrastructures utiles au Numérique

Bernard Cady nous a fait part des premières études du groupe « Numérique »

Le nombre de postes d'accès informatique est le suivant :

2 postes au CCAS avec possibilité d'usage sous contrôle des agents sur place

3 postes à l'espace « Emploi » avec possibilité de formation au spot mais réservé aux plus de 25 ans et aux non retraités

Possibilité d'adhérer au Club Infonet

Marc Schmitter a précisé que l'évolution vers le numérique est inéluctable pour chacun, la première mission du syndicat est de créer les infrastructures nécessaires à ce développement

Chalonnnes sera entièrement câblé fibre en 2022/2023

Chaque foyer devra être connecté, l'ADSL ne pourra pas assurer d'autres fonctions que celles du téléphone

Toutes les activités seront exécutées sous forme numériques, Impôts, social, santé etc ..

Une partie de la population ne sera pas connectée (ou ne voudra pas)

Une autre partie (ou la même) ne sera pas capable d'utiliser les moyens mis à disposition par manque de formation ou de volonté

En conclusion :

Pour mener nos réflexions sur ce sujet :

Essayer de lister les moyens techniques à mettre en place et proposer les modes de gestion de ces moyens

Définir les publics devant être formés et le niveau de formation

Définir les aides permanentes à créer à l'accueil du public pour les formulaires légaux à remplir (impôts, social, légal etc..)

6 mai 2019

Nous continuons notre projet de plaquette format A4 Recto Verso . D'un côté nous inscrirons tous les services municipaux utiles aux Chalonnais ,de l'autre les professions de santé Chalonnaises

Bernard Cady voit Elise Canesson et Patrick Seiller jeudi prochain .Voir si réalisable et cahier des charges.. Financement ...peut etre annonceurs exclusivement Chalonnais

Pour la fracture numérique il faut : du matériel informatique postes + imprimante et un accompagnement

.Lors d'une réunion du Groupe Layon Marc Schmitter a dit que la première mission du syndicat intercommunal est de créer les infrastructures nécessaires

Pour mener à bien nos réflexions sur ce sujet, il faut essayer de lister les moyens techniques à mettre en place

et proposer les modes de gestion de ces moyens

Définir les publics devant être formés et le niveau de formation

Définir les aides permanentes à créer à l'accueil du public pour les formulaires légaux à remplir

Nous sollicitons un rendez-vous avec Hervé Ménard si possible avant le 27 mai

Une réunion a eu lieu au Sénat le 28-02-2019 concernant la fracture numérique, j'essaie d'avoir le compte rendu.

Pour le groupe numérique et infos (Monique), c'est du domaine de la MSAP (maison de services au public) et non Hervé Ménard.

Pour la fracture numérique, prendre contact avec Forma clés.

Un forum numérique aura lieu le 14 novembre à Beaupreau (à vérifier).

- **Groupe accessibilité / mobilité**

29 avril 2019

La LOM

Nous examinons le texte reçu par Joëlle BUREAU COUANON, qu'elle nous transmettra ensuite par mail : loi de février 2019, complétée le 11 mars ; -

Nous lisons jusqu'à la page 20 de ce texte ardu, -Nous notons que la Région a transféré ces questions de mobilité à la Région Mauges Communauté ; elle étudie l'unification du réseau de cars interurbains et les trains ou cars interrégionaux ou TAD.

Un article est paru sur le journal de la Région, page 5 d'avril, concernant Aléop, la plate-forme de Co voyageurs mise en place ; il

parle notamment de l'existence d'un forfait TER (achetable en bureau de tabac ?) et d'une plate-forme à disposition des voyageurs: <https://forfait-multi.fr>

, et www.aleop.paysdelaloire.fr ; noter aussi: [@Pays 2 la Loire](https://twitter.com/Pays2laLoire).

-Joëlle BUREAU COUANON rappelle que maintenant il existe un point d'accueil SNCF tous les mardis au Marché ;

Nous examinons ensuite le schéma des transports collectifs du Secteur Angers Sud , et l'étude encours pour relier les 52 secteurs suite au questionnaire ;

Nos objectifs :- suivre les infos de la région -les diffuser au mieux

PERMANENCES ET SORTIES PROPOSEES

Souhait de créer une permanence, à l'Espace Vie Sociale ? (actuellement basé au Tintamarre) , tenue par des bénévoles , pour informer sur la mobilité et l'accessibilité .

La proposition de s'adresser à l'espace de vie sociale le tintamarre (faire les flyers) n'est pas acceptée, en raison de la n nécessité d'une adhésion à cette association. Marcelle propose de faire un partenariat.

Nous réfléchissons à d'autres emplacements possibles (Mairie , Office du Tourisme, Maison des Associations ...) . Nous pensons à établir un contact avec l'Office du Tourisme . L'idée d'accompagner les personnes pour utiliser les Transports en Commun (train ou car) en liaison entre Chalonnes et Angers suit son cours . Ces sorties mensuelles pourront être à visée culturelle , en utilisant également bus ou tramway dans la ville.

Le sujet est à l'étude avec Aurélien, salarié à l'espace de vie sociale. Pour ce faire, les participants adhèrent à l'espace de vie sociale, 5 euros par personne ou 10 euros par famille pour l'année.

Jean-Michel SAUVAGE propose de diffuser également les infos par l'Office de Tourisme . Il trouve un peu gênant l'adhésion obligatoire. Joëlle BUREAU COUANON rappelle l'intérêt d'une structure organisée comme l'Espace Vie sociale pour la possibilité de Flyers , affiches ...

UTILISATION DU VELO EN VILLE

-Grande nouvelle ! Il existe un passage carrossable , avec passerelle , pour aller ou venir de la gare (Suivre les pancartes vélos) , même quand il pleut ! Dans le futur : serait-il possible d'élargir cette passerelle pour un véhicule autonome ?

-Pour les PIETONS : Pourrait -on envisager de cimenter une partie du chemin pour y faciliter le passage des valises ou des poussettes ? (Jean-Michel SAUVAGE ira voir sur place) .

-Il serait intéressant de mettre en place une signalétique en certains points avec une indication du temps pour se rendre de ce point à la gare ,

- Proposition d'une journée par an sans voiture. Etudier ce qui se fait ailleurs.
- Aménagement d'un circuit vélo/poussettes autour du Layon, entre la gare et Chalennes. Ce secteur va devenir un « Espace sans tabac ». Le **3 septembre, à 18 h, rendez-vous piscine**, inauguration de l'espace sans tabac, boucle de 3 km.
- Jean- Michel SAUVAGE nous parle de l'Association Petit-Anjou et de certains endroits anciennement utilisés par des trains qui pourraient être examinés .
- Jean-Michel SAUVAGE aimerait étudier une possibilité de navette Chalennes-gare par exemple avec un touc-touc de 6 places avec valises.



-Il pourrait être également intéressant d'envisager des liens très fréquents (navettes) avec la N23 à St-Georges , avec un point d'accueil , espace d'attente ... Ce qui permettrait d'alléger la circulation aux heures de pointe sur le pont .

Nous terminons avec l'intention d'écrire un article dans Chalennes Magazine sur notre visite à l'Assemblée Nationale .

- **Groupe Confluent du Layon / Biodiversité / Camping**

7 mars 2019

Afin de pouvoir réfléchir sur l'aménagement du site, nous avons estimé nécessaire de bien connaître la situation actuelle et les raisons qui ont conduit à cette situation.

Pour ce faire, Monsieur Chazot a accepté de nous retracer l'historique du plan d'eau

Ce plan d'eau est né de la volonté de créer un terrain de sport hors crues de la Loire pour succéder au terrain trop petit des 2 croix

En 1974/75 il a été décidé de creuser sur 10 Ha pour mettre hors d'eau 6 Ha de terrains de sport

Ce « trou » était au niveau de 9.30 ngf soit pratiquement ~~50 à 60 Cm~~ un mètre au-dessous du plus bas niveau de la Loire en été.

Ce trou s'est envasé en 40 ans d'environ 70 Cm

L'écoulement naturel du Layon est au niveau de 8.5 en 1976. Le barrage crée, de fait, par les soubassements du pont sur l'embouchure du layon est à environ 9,8m ngf aujourd'hui.

En 2010, malgré la réalisation d'un clapet permettant l'écoulement naturel du Layon en hiver, l'association « sauvegarde de l'Anjou » a obtenu juridiquement la suppression du clapet et du plan d'eau

Aujourd'hui, le site est sauvage, une grande partie de la surface est couverte de saulaie seule la part très fréquemment sous l'eau est en marécage

Un essai de creusement a été réalisé en septembre 2018, il a permis de constater que les fonds ~~sont solides avec~~ offrent une assez bonne portance après essorage ; il faut maintenant attendre l'été pour apprécier ~~la tenue~~ l'évolution du remblai à un an d'âge.

En conclusion :

Pour mener nos réflexions sur les aménagements possibles, il faut

- Essayer d'apprécier l'intérêt touristique (promenades, piqueniques, pêcheurs,)
- Imaginer les aménagements sous réserve de respecter les conditions suivantes : respecter l'écoulement naturel du Layon
- Il est possible de recréer un plan d'eau qui serait alimenté en eau par les pluies et les crues. Définir le lieu, la surface, le niveau.
- Etudier la vocation des autres zones, quels aménagements, quels raccordements avec le tour du plan d'eau (les 2 passerelles) et le terrain de sport

Beaucoup de réflexions à lancer !!

29 mars 2019

Afin de pouvoir réfléchir sur l'aménagement du site, nous avons estimé nécessaire de bien connaître la situation actuelle et les raisons qui ont conduit à cette situation.

Pour ce faire, Monsieur Schmitter a accepté de nous retracer l'historique du camping

Ce camping sur les bords du Louet est historiquement un lieu emblématique de Chalennes lieu de détente familiale, de pêche, de baignade.

Ce camping fut géré, jusqu'en 2007 par délégation, puis en 2008 en régie pendant 4 ou 5 ans.

Gestion difficile, frais importants, pour 5 à 7000 nuitées par an

En 2014, en accord avec le comité départemental du tourisme, un investissement important (environ 600.000 €) fut décidé. Ce projet s'appuyait sur un accord avec la société Campéol de développement touristique.

Mais cette société a lâché ce projet devant de nombreuses difficultés de rentabilité.

La rentabilité est très dépendante de la fonction « hôtellerie de plein air »

L'hôtellerie de plein air exige des équipements relativement statiques non compatibles avec les contraintes du lieu.

Contraintes du lieu :

- Risque d'inondations élevé à 2.30 m pouvant être en pleine période de vacances (mai- juin)
- Site classé de l'Unesco avec les contraintes des constructions
- Zone de captage de l'eau potable avec risque de pollution à contrôler sur la quasi-totalité de la surface du camping, impossibilité de créer une plage
- Proximité de la route de Rochefort bruyante

Point positif :

La base de loisir « Canoé- kayak » bonne animation qui attire des touristes avec Guinguette agréable. La société Louet évasion pérennise son contrat, mais son développement est handicapé par les conditions de l'agence régionale de santé, sanitaires par exemple

En conclusion :

Pour mener nos réflexions sur les aménagements possibles, il faut

- Essayer d'apprécier l'intérêt touristique (promenades, piqueniques, pêcheurs,)
- Imaginer les aménagements sous réserve de respecter les conditions légales
- Etudier la possibilité de retenir le tourisme « d'affinités » groupes jeunes motards, pêcheurs etc ..

Beaucoup de réflexions à lancer !!

12 avril 2019

Afin de pouvoir réfléchir sur l'aménagement du site confluent du Layon, camping, nous avons estimé nécessaire de bien connaître les constats de la biodiversité.

Pour ce faire, Monsieur Guerif a accepté de nous faire un état des constats réalisés sur le Layon et le site de l'ancien Plan d'eau

Un inventaire de la faune et de la flore a été réalisé qui présente les particularités intéressantes sur la ville de Chalonnes (voir le dernier Chalonnes magazine)

Le syndicat du Layon Aubance et des Louet travaille sur la portion « Chaufond / Chalonnes » pour renaturaliser le Layon

Le Layon doit garder son lit mineur naturel qu'il est en train de reconquérir

L'enjeu piscicole doit être pris en compte avec « la brème Chalonnaises »

Le site est « Natura 2000 » qui présente des espèces protégées tel le Castor d'Europe, quelques espèces floristiques protégées, le Cricket des roseaux

Un Atlas de la biodiversité a été créé avec 3 axes de travail, Inventaire, état des connaissances, actions à mener

Des actions ont été lancées tel Baludik, application smartphone qui permet de documenter les promenades formatives

Pour l'instant, le site du confluent du Layon se divise en 2 zones, une part importante est acquise par une saulaie naturelle l'autre part assez souvent inondée reste an marécage.

La saulaie se comporte comme une station d'épuration pour dépolluer le Layon, c'est un refuge naturel pour les poissons, Hérons

En conclusion :

Pour mener nos réflexions sur ce sujet :

Nous devons tenir compte des remarques ci-dessus,

Il faut retrouver le caractère attractif de cette zone pour la pêche, le tourisme, le piquenique etc..

Tout en conservant le maintien du fonctionnement naturel de cette zone, il faut en assurer une gestion alliant la propreté, le plaisir des activités possibles, Pêche, parcours de santé, promenade

6- Le café citoyen du 7 octobre 2019

(Suivi par Brigitte Frémondrière)

Suite à une rencontre le 4 juin, avec Madame Clément du CCAS, nous avons retenu le thème de la préparation à la retraite, et comment bien vivre sa retraite.

Date : Lundi 7 Octobre 2019 de 15h à 21 h

Lieu : halle des Mariniers (salle réservée)

Public : 55 – 65 ans

Projet :

Lors de la semaine des portes ouvertes de la Maison de services au Public, et en partenariat avec le conseil des Sages, organisation d'une animation autour de « Préparer sa retraite ».

Pour cette animation, deux axes :

Aborder les démarches administratives, les droits et les différentes possibilités : Quand et comment demander sa retraite ? A quel âge partir ? Créer son espace personnel sur www.lassuranceretraite.fr et réaliser ses démarches en ligne (relevé de carrière, demande de retraite...). Quels sont les dispositifs de transition entre vie professionnelle et retraites : diminuer son activité en fin de carrière ou prolonger ?

Aborder la question du passage à la retraite, des temps libre et des adaptations à une nouvelle vie sociale et ainsi favoriser le lien entre jeunes retraités, l'engagement et l'écoute de ses envies. Mieux la vivre et favoriser le bien être.

Réunion le **jeudi 25 juillet à 9h30**, au CCAS, pour préparer la journée du 7 octobre avec Mme Clément. La personne de la CARSAT sera présente et peut être une personne de l'UFCV.

Jeudi 5 septembre, 9h, salle du cadastre (mairie), moment avec la presse pour présenter ce café-citoyen du 7 octobre.

Programme de la **Journée du 7 octobre** :

Prévenir Brigitte Sautejeau et en copie Marcelle Bellanger et Danielle Culcasi.

11h installation de la salle à la Halle des Mariniers

12h : repas au Calo delices, Josette Vivien s'en occupe (réserver auprès d'elle 8 jours avant) ; inviter Marcelle Bellanger, Danielle Culcasi et M. le Maire.

15h 30 : intervention de la CARSAT.

Pour le premier axe : la CARSAT Retraite est d'accord pour intervenir avec :
Une Présentation théorique pendant 45 minutes suivie d'un temps de questions :

Comment demander sa retraite

Dispositifs de départ : âge légal, partir avant, partir après

Faire les demandes de base et complémentaires

Un temps pour accompagner à la création du compte sur le site (mais ce n'est pas un RDV personnalisé).

Pour ce temps :

Prévoir la création des adresses mail

Prévoir peut-être des inscriptions

Voir comment aménager cet espace numérique : il faudrait 5- 6 ordinateurs, accès internet, des personnes pour accompagner pour créer l'adresse mail.

Faire courrier au Club Infonet s'ils peuvent venir avec quelques ordinateurs et que des bénévoles puissent accompagner pour la création de l'adresse mail.

A prévoir : des ordinateurs, des rallonges, un écran

Voir si Antoine (informaticien mairie) peut venir pour les branchements et fonctionnement des ordinateurs.

Avec la CARSAT : confirmer la date, voir s'ils sont d'accord de faire deux présentations

Pour le deuxième axe :

Le Conseil des Sages préparerait des panneaux

A prévoir des grilles, marqueurs et Paper board (tableau de papier)

Voir avec l'UFCV, ou un autre organisme pour une intervention pour susciter des questions et des échanges

Contacteur l'UFCV, voir quelle présentation possible, et faire un lien par mail avec Conseil des sages.

Prévoir sono et micro

Prévoir un podium pour aménager la salle autrement

En conclusion, quelques dates clés :

25 juillet 9h30 au CCAS

3 septembre 18h Espace sans tabac

5 septembre 9h CCAS (presse)

11 septembre 14h30 réunion Conseil des sages

7 octobre Café-citoyen Retraite

21 novembre Café-citoyen Sécurité routière

Merci à Joëlle BUREAU COUANON pour la prise de notes pendant cette réunion .

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL DES SAGES

LE MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2019 à 14H30